

# L'OBSERVATOIRE DES CRÉDITS AUX MÉNAGES

**25<sup>ème</sup> rapport annuel**

## Tableau de bord

**Michel Mouillart  
Université Paris Ouest  
29 Janvier 2013**

*La photographie des ménages détenant des crédits que propose la 25<sup>ième</sup> vague de l'enquête réalisée par la SOFRES pour l'Observatoire des Crédits aux Ménages a été prise en novembre 2012. L'enquête a été réalisée par voie postale auprès d'un échantillon représentatif de 13 000 ménages : 9 897 ont répondu dans les délais (le taux de sondage est donc de 2 600<sup>ème</sup>), le taux de réponse (76,1 %) étant particulièrement élevé pour ce genre d'enquête.*

## 2012, recul de la part des ménages détenant des crédits

Sous l'effet de la crise financière et économique internationale, le taux de global de détention des crédits par les ménages s'est replié rapidement (tableau 1) : en s'établissant à 50,8 % en 2009, contre 52,6 % une année auparavant, le recul a alors été rapide d'après l'Observatoire des Crédits aux Ménages. Mais comme le taux de détention des crédits immobiliers (dont ceux destinés à l'accès à la propriété et au financement des travaux) n'a diminué que modérément, c'est surtout le repli des crédits à la consommation qui explique l'ampleur de la baisse constatée en 2009. Le taux de détention des crédits à la consommation est alors redescendu au niveau qui était le sien en 1997.

En 2010, le taux de détention des crédits a encore reculé pour s'établir à 49,5 %. C'est de nouveau l'usage des crédits à la consommation qui est à l'origine de cette évolution. Le taux de détention des crédits immobiliers s'est quant à lui pratiquement stabilisé (30,5 % des ménages) sous l'effet du maintien de la part des ménages accédant à la propriété à haut niveau (23,2 % des ménages, un point haut des années 2000). Les dispositions publiques du Plan de Relance, l'amélioration sensible des conditions de crédit répercutées rapidement par les établissements de crédit et leur volonté de répondre à la demande ont en effet permis de redynamiser rapidement les marchés immobiliers à usage d'habitation.

Mais durant l'été 2011, les contrecoups de la crise des dettes souveraines ont bouleversé les stratégies de consommation et d'investissement immobilier des ménages. Le taux global de détention des crédits s'est pourtant à peu près stabilisé, pour s'établir à 49,4 % en 2011. En effet, le taux de détention des crédits à la consommation n'a pas reculé en 2011 (30,2 % contre 30,1 % une année auparavant), à la différence de ce qui s'était constaté entre 2008 et 2010. En outre, le taux de détention des crédits immobiliers s'est encore accru, à 31,0 % : il a été porté par le dynamisme des marchés immobiliers qui ne s'est pas démenti jusqu'au début de l'été. Notamment, la part des ménages en accession à la propriété a légèrement progressé pour s'établir à 23,3 % : après deux années de stabilité, le niveau atteint en 2011 est un des plus élevés constaté depuis le début des années 2000.

L'année 2012 a aussi été profondément affectée par la crise des dettes souveraines. Les ménages ont alors révisé leurs projets de consommation, comme ils l'avaient d'ailleurs annoncé à la fin de l'année 2011 (tableau 6bis). D'autant que sous l'effet de la loi Lagarde, les ménages ont continué de réduire leur utilisation des crédits renouvelables. Et le taux de détention des crédits à la consommation a reculé en conséquence : en s'établissant à 27,6 % en 2012, il a baissé plus fortement que lors de la crise économique et financière des années 2008-2009. Il est pratiquement redescendu au point le plus bas que l'Observatoire a eu à connaître, 27,3 % en 1995. Pour autant, le taux de détention des crédits immobiliers a progressé : alors que la crise des marchés du neuf et de l'ancien a été sévère, il s'est établi à 31,4 % contre 31,0 % une année auparavant. Cette progression a été tirée par la part des ménages en accession à la propriété qui s'est établie à 23,7 % contre 23,3 % en 2011. En effet, comme en 2008, alors que les flux de l'accès se sont effondrés, la part des ménages détenant des crédits pour l'accès a continué à augmenter, bénéficiant avec retard de la forte remontée du nombre des accédants constatée en 2011. Mais au total, c'est la chute du taux de détention des crédits à la consommation qui a été la plus déterminante : en s'établissant à 48,6 % en 2012, le taux global de détention des crédits est descendu à son point le plus bas depuis 1989.

## Des usages du crédit à la consommation qui se transforment

Dès 2009, la demande de crédits à la consommation s'est fortement repliée et le taux de détention des crédits à la consommation a reculé. Lorsque les ménages sont inquiets sur leur avenir et que leur contrainte budgétaire devient plus prégnante (sous l'effet de la montée du chômage, par exemple), ils diffèrent en effet leurs projets de consommation durable : l'achat d'une automobile, par exemple, mais aussi le remplacement de l'électroménager ou l'acquisition d'un équipement de loisir (les bateaux et les caravanes, notamment).

En outre, dès la fin de l'année 2009, les ménages ont commencé à modifier leurs comportements à l'égard des crédits renouvelables. Avant l'entrée en vigueur des principales dispositions de la loi Lagarde en juillet 2010, ils ont réduit le recours à ces crédits : cette transformation s'est évidemment poursuivie depuis.

Le recul du taux de détention des crédits à la consommation observé en 2009 puis en 2010 a néanmoins cédé la place à la stabilisation en 2011. Mais l'embellie a été de courte durée et la demande a de nouveau lourdement chuté en 2012. Elle a été affectée de manière sensible par les conséquences attendues de la crise des dettes souveraines (forte montée du chômage, stagnation voire dégradation du pouvoir d'achat ...) qui ont décidé les ménages à plus de prudence dans la gestion de leurs dépenses, surtout lorsque leur financement fait appel au crédit.

Ces évolutions se sont alors traduites par le recul de la part des ménages qui contractent des crédits à la consommation directement auprès d'une banque ou d'un organisme de crédit : cette part représentant 18,8 % de l'ensemble des ménages en 2012 (tableau 2) contre 21,5 % en 2008 (38,7 % des seuls ménages avec crédit(s) en 2012 contre 40,8 % en 2008). Il en a été de même de la part des ménages qui contractent un crédit à la consommation sur le lieu de vente, avec 6,2 % en 2012 contre 7,2 % en 2008 (12,8 % des seuls ménages avec crédit(s) en 2012 contre 13,7 % en 2008).

La baisse constatée dans la diffusion des « cartes » de magasin a été en revanche nettement plus rapide, avec 5,8 % des ménages en 2012 contre 9,6 % en 2008 (11,9 % des seuls ménages avec crédit(s) en 2012 contre 18,3 % en 2008). Sous l'effet de l'application de la loi Lagarde, les ménages ont donc sensiblement modifié leurs pratiques de gestion budgétaire et de financement des petits achats de consommation.

A cet égard, les évolutions intervenues depuis 2009 dans les usages des crédits à la consommation semblent bien aller dans le sens d'une plus grande prudence des emprunteurs. Au-delà des bouleversements imposés par la conjoncture, les ménages recourent toujours largement aux crédits à la consommation pour financer la réalisation de projets patrimoniaux et d'améliorer leur cadre de vie : pour acheter un (des) bien(s) d'équipement de la maison, une automobile, une moto ou payer des travaux d'amélioration du logement. Ils ont par contre allégé certaines de leurs pratiques antérieures, celles qui les conduisaient à rechercher des crédits à la consommation pour financer des dépenses de loisirs ou des dépenses de consommation courante, voire des placements financiers, des dépenses de santé ou les impôts : ces utilisations qui concernaient 13,9 % des ménages en 2007 (26,7 % des ménages endettés) ne sont plus le fait que de 9,1 % des ménages en 2012 (18,7 % des ménages endettés).

Lorsque les ménages utilisent des crédits à la consommation, c'est donc principalement pour réaliser des projets de consommation. En 2012, en dépit des évolutions économiques et financières, 25,5 % des ménages (52,5 % des seuls ménages avec crédit(s)) détenaient des crédits pour acheter un (des) bien(s) d'équipement de la maison, une automobile, une moto ou payer des travaux d'amélioration du logement (tableau 3). Néanmoins, il convient de souligner que le poids relatif de cette catégorie de ménages qui était resté pratiquement stable jusqu'alors (ils étaient 29,3% en 2009 et 28,7 % en 2011) a nettement reculé en 2012. Plus précisément, l'usage des crédits à la consommation pour financer des véhicules automobiles, des motos ou des biens d'équipement de la maison a reculé fortement (21,7 % des ménages étaient dans cette situation en 2012 contre 25,6 % en 2009). Mais dans le même temps, la part des ménages qui financent ainsi des travaux d'amélioration du logement a été à peu près stable.

Si le taux de détention des crédits à la consommation a reculé depuis 2009, c'est donc autant parce que les ménages ont modifié leurs pratiques de financement à crédit des dépenses de consommation que du fait de l'abandon de projet de consommation durable sous l'effet de la crise économique.

## **Une appréciation sur la situation financière et budgétaire qui se dégrade**

Après la dégradation constatée en 2008, l'appréciation portée par les ménages avec crédit(s) sur leur situation financière s'est stabilisée durant deux années (tableau 4). Ainsi, fin 2010, 48,1 % des ménages détenant des crédits estimaient que durant les derniers mois leur situation financière s'était stabilisée, contre 39,4 % en 2008 à la même époque : dans le même temps, 40,4 % d'entre eux estimaient que leur situation financière s'était détériorée, contre 48,7 % fin 2008.

Dans le même temps, la part de ceux qui étaient confiants sur le niveau de leur budget s'est redressée : 54,7 % des ménages détenant des crédits considéraient qu'ils étaient à l'aise ou que leur budget était suffisant fin 2010 contre 50 % deux années auparavant. Alors que la part de ceux qui estimaient que, compte tenu de leur budget, « c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires » reculait pour s'établir à 13,9 % fin 2010, contre 16 % deux années auparavant.

Même si les conséquences de la crise se faisaient toujours ressentir, le sentiment de l'amélioration semblait de plus en plus répandu : aussi bien parmi les seuls ménages détenant des crédits que parmi l'ensemble des ménages.

Avec le déclenchement de la crise des dettes souveraines, les perspectives d'une prochaine amélioration de leur situation financière se sont de nouveau brouillées : le décrochage a été rapide et prononcé, puisque la part de ceux qui estiment que leur situation financière s'est récemment détériorée a fortement augmenté en 2011 (+ 5,6 points pour s'établir à 46 % pour les seuls ménages détenant des crédits et + 6 points pour s'établir à 46,4 % pour l'ensemble des ménages). Et en 2012, alors que le moral des ménages ne s'améliorait guère, les appréciations qu'ils ont portées sur leur situation financière se sont encore un peu dégradées (+ 0,8 point pour s'établir à 46,8 % pour les seuls ménages détenant des crédits et + 0,4 point pour s'établir à 46,8 % pour l'ensemble des ménages) : la part de ceux qui estiment que leur situation financière s'est améliorée est d'ailleurs au plus bas depuis le début des années 2000.

Dans ce contexte, l'appréciation que les ménages portent sur leur budget continue à se détériorer : en 2012, 34,1 % de l'ensemble des ménages considèrent que « c'est juste, mais il faut faire attention » contre 31,2 % en 2010. Avec, en retour, une diminution sensible de la part de ceux qui s'estiment « à l'aise » ou qui considèrent que « ça va » : 51,2 % en 2012 contre 55,4 % en 2010 pour l'ensemble des ménages et 49,5 % en 2012 contre 54,7 % en 2010 pour les seuls ménages détenant des crédits.

Aussi, la part de l'ensemble des ménages qui estiment que, compte tenu de leur budget, « c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires » représente 14,7 % en 2012 contre 13,4 % en 2010.

## **Des charges de remboursement qui paraissent un peu plus lourdes**

Durant les années 2008 et 2009, sous l'effet de la crise économique et financière, l'appréciation que les ménages portent sur leurs charges de remboursement s'était dégradée.

Mais dès 2010, après deux années de moindre recours au crédit, l'allègement du poids des charges de remboursement a été rendu possible par la décrue des taux d'intérêt et les dispositions que les établissements de crédit ont prises afin de traiter les situations individuelles les plus préoccupantes. Ainsi, fin 2010, 52,1 % des ménages avec crédit(s) estimaient que leurs charges de remboursement étaient supportables ou très supportables, donc à peu près le même pourcentage qu'en 2005 ou en 2006.

Néanmoins, avec le déclenchement de la crise des dettes souveraines, les ménages qui détiennent des crédits ont ressenti une dégradation de leur situation budgétaire et financière. Et l'appréciation qu'ils portent sur le poids de leurs charges de remboursement s'est détériorée : fin 2011, 14,3 % d'entre eux estimaient que ces charges étaient trop ou beaucoup trop élevées, contre 13,8 % fin 2010. Dans le même temps, bien sûr, 49,5 % estimaient que ces charges de remboursement étaient supportables ou très supportables, en recul de 2,6 points sur un an.

En 2012, cette détérioration s'est poursuivie : fin 2012, 15,1 % des ménages qui détiennent des crédits estimaient que les charges remboursement étaient trop ou beaucoup trop élevées. Et 49,0 % estimaient que ces charges restaient supportables ou très supportables, en recul de 0,5 point sur un an. Ainsi, fin 2012, 84,9 % des ménages détenant des crédits estimaient que leurs charges de remboursement étaient supportables, contre 86,2 % deux années auparavant, avant que ne se déclenche la crise actuelle. Il est vrai qu'en 2012 les conditions de crédit se sont améliorées : les taux des crédits ont nettement diminué, sans raccourcissement véritable des durées des crédits immobiliers octroyés, par exemple. Ainsi, la perception des ménages qui recourent au crédit ne s'est pas dégradée du fait du recours au crédit ou des conditions de crédit qui leur sont faites, mais en réponse à la détérioration de l'environnement général, comme cela avait déjà été le cas en 2011.

## **Et des ménages maintenant très prudents**

Sous le choc de la crise financière et économique internationale, les ménages avaient nettement révisé à la baisse leurs projets de recours au crédit, dès l'automne 2008. Mais à partir de l'été 2009, les améliorations régulières des conditions faites au crédit immobilier par

les établissements de crédit (niveau des taux, durée des prêts accordés, ...) et le dynamisme de l'offre de crédits avaient convaincu les ménages que la période était redevenue propice. Fin 2009, 5,6 % des ménages déclaraient ainsi avoir l'intention de souscrire un crédit immobilier dans les six premiers mois de 2010, contre 4,8 % fin 2008. Le redressement était remarquable.

Pourtant, dès l'été 2010, les hésitations de la demande se sont renforcées. Cette prudence s'est exprimée dans un contexte très particulier. Les annonces publiques sont venues perturber les anticipations des ménages qui envisageaient de réaliser des projets immobiliers : les secundo accédants qui en avaient la possibilité ont réalisé par anticipation leur projet afin de conserver le bénéfice du crédit d'impôt au titre des intérêts d'emprunt amené à disparaître avec la mise en place du PTZ+ au début de l'année 2011 ; alors que les investisseurs ont aussi eu tout avantage à réaliser par anticipation leurs achats, les avantages fiscaux du dispositif « Scellier » étant revus à la baisse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Une part non négligeable de la demande réalisée par anticipation sur les derniers mois de 2010 n'avait donc plus de raison de se réaliser durant les premiers mois de 2011. Aussi, en novembre 2010, les ménages n'étaient plus que 4,8 % à envisager la souscription de crédits immobiliers durant les six premiers mois de 2011.

Cette prudence des ménages se retrouvaient aussi dans leurs intentions de souscription de nouveaux crédits à la consommation pour 2011 : pas vraiment rassurés sur les perspectives économiques de l'année 2011, les ménages avaient révisé à la baisse leurs intentions (4,1 % fin 2010, contre 4,4% fin 2009 et 4,6 % fin 2008).

Les intentions des ménages concernant la souscription future de nouveaux crédits pour les six premiers mois de 2012 ont alors été encore plus basses qu'en 2011 : jamais depuis sa création, l'Observatoire n'avait eu à connaître une aussi grande prudence de la part des ménages. Avec 4,0 % des ménages à envisager la souscription de nouveaux crédits immobiliers et 3,6 % à envisager la souscription de nouveaux crédits à la consommation, le repli de la demande a été sans précédent, les intentions de souscription ayant reculé de l'ordre de 30 %.

Qu'il s'agisse de crédits immobiliers ou de crédits à la consommation, la dégradation de l'horizon prévisionnel des ménages associée à l'ouverture de la crise des dettes souveraines a conduit les ménages à réviser tous leurs projets à la baisse. L'ampleur de la révision est bien sûr comparable à celle qui avait déjà été observée lors du déclenchement de la crise économique et financière, en 2008.

D'autant que si on se limite aux seuls crédits immobiliers, de nouvelles annonces publiques sont venues déstabiliser les projets des ménages durant l'automne 2011 : la quasi suppression du PTZ+ dans l'ancien, sa restriction dans le neuf et les nouveaux « coups de rabot » portés au dispositif « Scellier ».

Pour 2013, les ménages ne sont guère optimistes : ils étaient proportionnellement aussi peu nombreux à envisager la souscription future de crédits immobiliers ou à la consommation à la fin de l'année 2012 qu'ils l'étaient une année auparavant. Les perspectives macroéconomiques et les évolutions à venir du chômage les incitent toujours à la prudence. Surtout que les soutiens publics de la demande sont désormais moins puissants : cela est particulièrement vrai dans l'immobilier, avec un recentrage du PTZ+ sur les accédants les plus modestes (hors zones rurales et une grande partie des villes moyennes de province) qui écartent de son bénéfice une part des ménages à revenus moyens et avec l'abandon du

dispositif « Scellier » en faveur de l’investissement locatif privé et son remplacement par un nouveau dispositif moins fortement incitatif.

Le contexte n’est donc pas favorable à l’expansion du crédit. En 2013, la diffusion des crédits devrait encore se réduire et principalement sous l’effet du recul rapide de la production de crédits immobiliers. A cet égard, les intentions que les ménages dévoilent à l’Observatoire des Crédits aux Ménages devraient une nouvelle fois se concrétiser.

## En guise de conclusion

Au-delà des transformations de l’environnement des ménages et des modifications de leurs habitudes de consommation, le recours au crédit reste avant tout un élément décisif de réalisation des projets, tant immobiliers que de consommation. Et pour la plupart des ménages qui recourent au crédit, les évolutions constatées durant les dernières années montrent que les utilisations sont plus raisonnées, même en situation de crise économique majeure : cela s’était déjà observé pour les crédits immobiliers durant les années 90, avec une meilleure préparation des projets, avec la montée de l’apport personnel ... et au total, avec la forte diminution de la sinistralité. C’est maintenant ce qui se constate pour les crédits à la consommation, avec le recentrage de leur usage afin de financer, pour l’essentiel, la réalisation de projets patrimoniaux et d’amélioration de leur cadre de vie.

Mais avec le déclenchement de la crise des dettes souveraines, les ménages sont confrontés à un choc d’une ampleur supérieure à celui de la crise économique et financière des années 2008 et 2009. De ce fait, pour l’avenir, ils révisent leurs projets immobiliers et de consommation. Et ils envisagent de limiter leurs recours aux crédits.

L’érosion de l’appréciation qu’ils portent sur leur situation financière et budgétaire vient en outre altérer leur rapport aux charges de remboursement des crédits contractés. Alors que les conditions de crédit s’améliorent, le poids ressenti et exprimé des charges s’alourdit. Pour autant, la part des ménages qui estiment que ces charges de remboursement sont supportables reste élevée : à 84,9 %, donc juste un peu en dessous du niveau annuel moyen constaté depuis le début des années 2000.

## Annexe statistique

### Les principaux tableaux récapitulatifs de l'OCM

Tableau 1 : La diffusion des crédits parmi les ménages (Source : OCM)

<i>Taux de détention des crédits par les ménages (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Ensemble des ménages avec crédits</b>	52,9	51,3	49,7	50,2	52,6	50,9	52,0	52,6	50,8	49,5	49,4	48,6
<b>dont ménages ne détenant...</b>												
... que des crédits immobiliers	17,5	17,2	16,5	17,2	18,1	18,3	18,8	18,8	19,1	19,4	19,2	21,0
...des crédits immobiliers et des crédits à la consommation	11,6	12,0	12,0	11,9	12,4	11,9	11,8	12,5	11,7	11,1	11,8	10,4
... que des crédits à la consommation	23,8	22,1	21,2	21,1	22,1	20,7	21,4	21,3	20,0	19,0	18,4	17,2
<b>dont accédants à la propriété</b>	22,3	22,4	21,8	22,4	22,9	22,9	23,0	23,5	23,2	23,2	23,3	23,7
<b>Fréquence d'utilisation du découvert bancaire</b>	24,1	22,8	23,4	24,5	24,4	24,4	24,1	24,6	25,1	24,4	25,4	26,1

Tableau 2 : Les réseaux d'accès aux crédits à la consommation (Source : OCM)

<i>Taux de détention des crédits par les ménages (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Ménages avec crédits à la consommation</b>	35,4	34,1	33,2	33,0	34,5	32,6	33,2	33,8	31,7	30,1	30,2	27,6
... directement auprès du vendeur au moment de l'achat	6,3	5,3	5,8	7,1	6,9	6,6	7,0	7,2	7,4	6,8	6,6	6,2
... carte (magasin, grande surface ou organisme de crédit)	13,6	10,8	10,0	10,5	12,2	10,0	10,3	9,6	7,7	6,8	6,3	5,8
... auprès d'une banque, d'un organisme de crédit * dont un crédit renouvelable	21,5	17,6	17,5	20,7	21,0	21,0	21,4	21,5	20,4	19,7	20,4	18,8
* dont un autre crédit (un crédit autre que renouvelable)												13,9
... auprès d'autres organismes (caisses de retraite, mutuelles ...)	1,7	1,5	1,6	1,6	1,8	1,5	1,8	2,2	1,4	1,3	1,2	1,0
... auprès de la famille, des amis	1,3	1,0	0,8	1,3	1,5	1,4	1,4	1,5	1,4	1,3	1,5	1,3

Remarque : plusieurs réseaux d'accès aux crédits possibles

Tableau 3 : Les raisons de l'usage des crédits à la consommation (Source : OCM)

<i>Taux de détention des crédits par les ménages (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Ménages avec crédits à la consommation</b>	35,4	34,1	33,2	33,0	34,5	32,6	33,2	33,8	31,7	30,1	30,2	27,6
<b>Pour acheter</b>												
... un bien d'équipement de la maison (télé, électroménager ...)	13,0	11,0		9,8		9,6	10,0		7,4	7,0	6,3	6,8
... une automobile, une moto	18,6	18,3		18,7		18,1	18,5		18,2	17,7	18,1	14,9
... un équipement de loisirs (bateau, skis, caravane ...)	0,5	0,4		0,5		0,5	0,6		0,5	0,5	0,5	0,4
... un produit financier (actions, SICAV, ...)	0,2	0,1		0,1		0,1	0,3		0,1	0,1	0,1	0,1
... un autre bien non professionnel	2,2	1,9		1,8		1,9	1,9		1,5	1,5	1,7	1,4
<b>Pour payer</b>												
... des frais de santé	0,4	0,5		0,6		0,6	0,9		0,8	0,6	0,5	0,5
... les impôts	1,0	0,5		0,7		1,0	1,1		1,1	0,8	0,8	1,0
... une prime d'assurance	0,2	0,2		0,2		0,1	0,2		0,2	0,2	0,1	0,1
... des dépenses de loisirs, des vacances	1,7	1,2		1,3		1,1	1,2		1,0	0,8	0,9	1,0
... une facture d'un montant exceptionnel ou imprévu	4,1	3,8		3,6		3,6	4,3		2,6	2,6	2,6	2,9
... les dépenses de consommation courante	4,9	5,4		4,7		4,9	5,3		3,6	2,7	2,9	3,1
... des travaux d'amélioration de votre logement									3,7	4,1	4,3	3,8
... le réaménagement de vos crédits									1,9	1,8	1,9	1,6
... d'autres dépenses non professionnelles	4,0	3,9		3,8		3,6	3,6		2,5	2,2	2,4	2,6

Remarque : plusieurs raisons d'usage des crédits possibles

: non disponible (échantillon restreint ou question récente)

Tableau 4 : La situation financière et budgétaire des ménages avec crédits (Source : OCM)

Répartition des ménages avec crédits (en %)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>L'appréciation des ménages sur leur budget</b>												
... nous sommes à l'aise	16,3	17,1	16,1	16,6	16,8	15,8	16,0	13,5	14,9	15,8	13,8	13,8
... ça va, sauf en cas de dépense importante imprévue	40,9	40,9	39,7	39,2	38,3	40,4	36,5	36,5	37,1	38,9	37,6	35,7
... c'est juste, mais il faut faire attention	30,4	30,5	32,1	31,5	31,8	30,4	32,5	34,0	33,0	31,4	34,9	35,2
... nous y arrivons difficilement	10,2	9,5	9,8	10,5	11,1	10,7	12,6	13,5	12,4	11,9	11,8	13,1
... nous ne pouvons y arriver qu'en ayant des dettes	2,2	2,0	2,3	2,3	2,0	2,7	2,4	2,5	2,6	2,0	1,9	2,2
<b>La situation financière depuis 6 mois</b>												
... nettement améliorée	4,2	3,9	3,2	2,7	2,1	2,7	2,6	2,0	1,7	1,5	1,7	1,3
... un peu améliorée	15,8	15,6	14,2	13,5	14,8	13,0	12,2	9,9	9,7	10,0	9,5	8,4
... stabilisée	52,9	50,8	47,6	49,2	46,3	51,4	44,7	39,4	45,3	48,1	42,8	43,5
... un peu dégradée	23,1	25,0	28,8	27,8	30,4	26,8	31,4	38,3	35,4	33,6	37,2	38,0
... nettement dégradée	4,0	4,7	6,2	6,8	6,4	6,0	9,1	10,4	7,9	6,8	8,8	8,8

Tableau 4bis : La situation financière et budgétaire de l'ensemble des ménages (Source : OCM)

Répartition de l'ensemble des ménages (en %)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>L'appréciation des ménages sur leur budget</b>												
... nous sommes à l'aise	21,0	21,8	21,0	20,9	12,4	15,8	16,0	16,1	17,8	18,0	16,2	16,3
... ça va, sauf en cas de dépense importante imprévue	38,7	38,7	38,6	37,7	36,5	40,4	36,5	35,0	35,9	37,4	35,6	34,9
... c'est juste, mais il faut faire attention	30,5	29,5	30,3	30,3	34,5	30,4	32,5	34,8	32,9	31,2	34,2	34,1
... nous y arrivons difficilement	8,3	8,7	8,6	9,6	13,8	10,7	12,6	12,4	11,7	12,0	12,4	13,1
... nous ne pouvons y arriver qu'en ayant des dettes	1,5	1,3	1,5	1,5	2,8	2,7	2,4	1,7	1,7	1,4	1,6	1,6
<b>La situation financière depuis 6 mois</b>												
... nettement améliorée	3,9	3,3	3,1	2,5	2,3	2,7	2,6	1,8	1,7	1,5	1,4	1,2
... un peu améliorée	13,3	13,1	12,0	12,0	14,7	13,0	12,2	8,3	8,2	8,6	8,1	7,0
... stabilisée	56,2	54,1	50,6	51,4	43,6	51,4	44,7	41,1	47,5	49,5	44,1	45,0
... un peu dégradée	23,2	25,4	29,0	28,1	31,7	26,9	31,4	38,8	35,0	33,7	37,5	38,8
... nettement dégradée	3,4	4,1	5,4	6,1	7,7	6,0	9,1	10,0	7,6	6,7	8,9	8,0

Tableau 5 : L'appréciation des ménages avec crédits sur le poids de leurs charges de remboursement (Source : OCM)

<i>Répartition des ménages avec crédits (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Le montant des remboursements des crédits</b>												
... beaucoup trop élevé	3,9	3,8	4,2	4,4	4,3	4,5	6,2	4,9	4,9	4,5	3,8	4,9
... trop élevé	9,0	9,2	8,1	9,4	9,8	9,3	11,7	10,5	10,7	9,3	10,5	10,2
... élevé mais supportable	28,0	28,7	30,2	31,2	34,5	33,3	33,3	33,7	33,9	34,1	36,2	35,9
... supportable	40,1	39,9	40,2	39,4	37,2	38,8	34,9	37,3	37,5	38,1	36,9	36,7
... très supportable	19,0	18,3	17,3	15,6	14,2	14,1	13,9	13,6	13,0	14,0	12,6	12,3

Tableau 6 : Les intentions des ménages pour l'avenir (Source : OCM)

<i>Part des ménages avec crédits (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Part des ménages avec crédits qui envisionnent la souscription</b>												
... à un crédit immobilier	5,6	5,5	5,9	6,0	6,6	5,0	5,8	4,9	5,7	5,0	4,1	3,9
... à un crédit à la consommation	7,4	6,9	6,1	6,5	7,2	6,5	7,5	6,4	6,1	6,0	5,0	5,0

Tableau 6bis : Les intentions des ménages pour l'avenir (Source : OCM)

<i>Part de l'ensemble des ménages (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Part de l'ensemble des ménages qui envisionnent la souscription</b>												
... à un crédit immobilier	5,0	4,9	5,3	5,5	6,0	4,9	5,8	4,8	5,6	4,8	4,0	4,1
... à un crédit à la consommation	5,3	5,0	6,1	4,6	4,8	4,5	5,1	4,6	4,4	4,1	3,6	3,5